



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Délibération travaux
branchement pour
solliciter Fonds de
Concours Solidarité
compteur La Frégère
Sud Environnement

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025 N°21

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie
 Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric
 Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny
 Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

La commune a effectué des travaux pour la création et la mise en eau mise en place d'un compteur par la Sté Sud Environnement pour un montant de 2 455€ HT.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les Fonds de Concours de la Communauté des Communes de Grand Orb à hauteur de 50%. Cette somme serait divisée comme suit :

Part de la Communauté de Communes	1 227,50 € HT
Part de la commune	1 227,50 € HT

Le Conseil Municipal, ouï la proposition de Mme Le Maire, valide la demande de subvention à la Communauté des Communes.

Mme Le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr